

Dénonciation	Est-ce de l'intimidation ou une situation désagréable ? Évaluation de la situation. Rencontre individuelle avec les personnes concernées. Concertation entre la TES et la direction.
---------------------	---

Dès qu'un élève débute un protocole d'intimidation (victime et intimidateur), la direction et le personnel concerné à titre d'équipe d'intervenants seront informés afin d'intervenir efficacement et en toute connaissance de cause. Ils le seront à chacune des étapes du protocole. Pour le témoin, des mesures de sensibilisation seront entreprises.

Avant de débiter un protocole d'intimidation, il est important de bien comprendre la différence entre un conflit et de l'intimidation. Il est à noter que des interventions sont effectuées pour chacun des cas.		
Conflit	Il existe des règlements à l'école afin d'intervenir auprès des élèves en cas de conflits. Ce sont des manquements isolés et qui touchent plusieurs règles de l'école.	
Définition de l'intimidation	<p>L'intimidation est une forme de violence sociale surtout observée en milieu scolaire, caractérisée par la domination d'un individu sur un autre au moyen d'actes répétés d'agression verbale, physique ou psychologique à son endroit. (Tiré du livre « Non à l'intimidation, J'apprends à m'affirmer », par Nancy Doyon, 2011).</p> <p>La fréquence, la durée et l'intensité des gestes sont donc les trois mots clés pour mettre en route notre protocole.</p>	<div style="display: flex; flex-direction: column; align-items: center;"> <div style="display: flex; align-items: center; margin-bottom: 10px;"> Acte répété <input type="checkbox"/> </div> <div style="display: flex; align-items: center; margin-bottom: 10px;"> Rapport de force inégal <input type="checkbox"/> </div> <div style="display: flex; align-items: center;"> Sentiment de Détresse de la victime <input type="checkbox"/> </div> </div>

	Dénonciation	1 ^{ère} récurrence (ouverture)	2 ^{ème} récurrence	3 ^{ème} récurrence
Victime	<ul style="list-style-type: none"> -Rencontre avec la TES. -Informers les parents par téléphone. (TES) -Rassurer la victime et l'écouter. -Suivi fait à la direction par la TES. 	<ul style="list-style-type: none"> -Rencontre avec la TES. -Stratégies personnalisées pour faire face à l'intimidation. -Informers les parents. (TES) -Suivi ponctuel si besoin. 	<ul style="list-style-type: none"> -Retour sur les stratégies avec la TES et le modelage pour les appliquer. -Informers les parents par la TES. (téléphone ou rencontre) 	<ul style="list-style-type: none"> -Suivi avec la TES. -Rencontre avec les parents. Plan de protection personnalisé au besoin.
Intimidateur	<ul style="list-style-type: none"> -Rencontre avec la TES et explication du protocole. -L'élève informe ses parents par téléphone avec la TES. -Réflexion écrite compléter à la maison, supervisée et signée par le parent. -Informers le personnel concerné et la direction. (appliqué à chaque étape du protocole) 	<ul style="list-style-type: none"> -Rencontre de l'élève par la TES. -Retour sur le protocole. -Appel téléphonique fait aux parents par la TES. -Retenue avec la TES au moment jugé opportun. -Retour écrit sur la retenue à compléter à la maison, supervisée et signée par le parent. -Ateliers avec la TES et geste de réparation (atelier qui sera présenté dans une classe). 	<ul style="list-style-type: none"> -Rencontre avec l'élève, les parents, la TES et la direction. -Appel téléphonique aux parents par la direction. -Suspension interne avec travaux en lien avec l'intimidation. -Intervention du policier éducateur si nécessaire et pertinent. -Suivi personnalisé par la TES. 	<ul style="list-style-type: none"> -Mesures particulières à déterminer selon le cas. (suspension externe d'une durée à déterminer, accompagnement adapté, revoir les modalités de la scolarisation) -Si jugé pertinent, recommandation aux parents de la victime de déposer une plainte officielle aux policiers.
Complice	<ul style="list-style-type: none"> - Rencontre avec TES afin de mieux comprendre son rôle. 	<ul style="list-style-type: none"> - Rencontre avec la TES. - Document informatif « non à l'intimidation » et à faire signer par les parents. 	<ul style="list-style-type: none"> - Réflexion à compléter à la maison supervisée et signée par le parent. - Rencontre TES 	<ul style="list-style-type: none"> - Stratégies personnalisées pour agir face à l'intimidation. - Geste réparateur au besoin
	Complice: personne qui encourage le comportement de l'intimidateur envers la victime ou y participe.			
Témoin	Témoin : personne qui assiste à la scène et offre un public à l'intimidateur sans s'y opposer ou sans aller chercher de l'aide. Des ateliers de prévention peuvent être donnés en classe par la TES. Un rapport de l'évènement sera transmis et signé par les parents du témoin.			

Ces étapes peuvent être modifiées selon la gravité des gestes et la collaboration de chacun des acteurs